



VEYSONNAZ

INFOS

ÉDITÉ PAR LA COMMUNE
DE VEYSONNAZ
N° 34 - NOVEMBRE 2025

ÉDITORIAL



VEYSONNAZ SE TRANSFORME, MAIS SON IDENTITÉ DEMEURE

Veysonnaz se transforme. Comme toutes les communes valaisannes, elle doit adapter ses outils d'aménagement du territoire – le Plan d'affectation des zones (PAZ) et le Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) – aux nouvelles exigences fédérales et cantonales.

Au-delà d'une simple mise en conformité, cette révision est une formidable occasion de repenser notre cadre de vie et d'affirmer ce qui fait l'identité de Veysonnaz : un territoire habité, vivant et accueillant.

Le rapport d'information 2024, présenté à la population, a posé les bases de cette réflexion. Il met en évidence les grands défis de notre commune : préserver les espaces naturels, renforcer les centralités du village et de la station, encourager la mobilité douce et offrir des logements adaptés à toutes les générations.

Ce travail de fond a aussi révélé nos atouts : un patrimoine bâti riche et varié, un paysage exceptionnel et une qualité de vie enviable. Ces constats ont nourri l'élaboration d'un projet de territoire qui trace les grandes lignes d'un développement maîtrisé, cohérent et respectueux du paysage.

Dans ce cadre, la Commune a également entrepris un inventaire de son patrimoine bâti. Ce travail de fond, recense et documente les bâtiments qui contribuent à l'histoire, à l'identité et à la qualité du cadre bâti de Veysonnaz.

Au-delà de la protection, cet inventaire vise à valoriser ces témoins du passé, à mieux comprendre leur rôle dans le tissu villageois et à guider les transformations futures.

Cette démarche s'inscrit dans une vision plus large : celle d'un développement maîtrisé, respectueux des ressources, du paysage et de l'âme du lieu.

En conciliant modernité et mémoire, Veysonnaz affirme sa volonté de construire l'avenir sur les fondations de son histoire.

Dans les pages suivantes, je vous invite à découvrir cette démarche, à comprendre ses enjeux et découvrir les bâtiments illustrant la richesse et la diversité du patrimoine bâti de Veysonnaz.

SANDRA PITTELOUD, CONSEILLÈRE COMMUNALE



SOMMAIRE

Convocation assemblée primaire de la municipalité	2
Procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 février 2025	2
Message du conseil municipal à l'assemblée primaire concernant le budget 2026 de la municipalité de Veysonnaz	4
Plan financier	11
Convocation assemblée primaire de la bourgeoisie	12
Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 10 juin 2025	12
Budget bourgeoisie 2026	14
Dossier «Administration générale»	15
Dossier «Mobilité et trafic»	19
Planning communal 2026	20

CONVOCATION ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

L'Assemblée primaire de la **Municipalité de Veysonnaz** est convoquée le
MARDI 9 JUIN 2025 À 19H 10 À LA SALLE COMMUNALE

L'ordre du jour est le suivant :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs
2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 juin 2025
3. Présentation et approbation des budgets 2026 de la Municipalité
4. Planification financière 2027-2029
5. Taux fiscaux 2026 – Information et décision
6. Divers

Les budgets 2026 de la Municipalité sont soumis à la consultation publique dès ce jour jusqu'à celui de l'assemblée, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture officielles.

Les budgets 2026 de la Municipalité sont publiés, dans leurs intégralités, sur le site internet de la commune www.veysonnaz.org ou peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyés par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel à info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 20 FÉVRIER 2025

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONTRÔLE DES PRÉSENCES ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Il est 19h10 précise lorsque le président Jean-Edouard Fragnière ouvre la séance et salue cordialement les citoyennes et citoyens qui ont pris part en nombre à cette assemblée primaire (48) ainsi qu'aux membres du Conseil communal.

L'assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages par le biais d'une communication et de la brochure Veysonnaz Infos N° 32.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes). Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée.

Le Président désigne Evelyne Fragnière et Alain Pitteloud en qualité de scrutateurs.

L'ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 février 2025 ;
3. Lecture des comptes communaux 2024 ;
4. Rapport de l'organe de contrôle ;
5. Approbation des comptes communaux 2024 ;
6. Divers

L'ordre du jour, soumis à l'approbation de l'assemblée, est adopté, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents, sans aucune modification.

Le président le considère comme approuvé. Il déclare l'assemblée officiellement ouverte et légalement convoquée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 20.02.2025

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 20 février 2025 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos N°. 32. Il a donc été soumis

valablement à la consultation des citoyennes et citoyens durant la période de convocation.

Soumis à l'approbation de l'assemblée primaire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

LECTURE DES COMPTES COMMUNAUX 2024

Catherine Fournier, en sa qualité de présidente de la commission Finances et Impôts, donne lecture et commente les principales caractéristiques des comptes 2024, analysés et approuvés par le Conseil communal en séance du 20 mai 2025.

VALIDATION DES INVESTISSEMENTS EXCÉDENTAIRES

L'investissement relatif à la Route de Pra présente une dépense totale finale de Fr. 4'293'582.39, pour un budget initial adopté en 2018 de Fr. 4'371'000.-. Après déduction des subventions obtenues à hauteur de Fr. 867'232.75 et des fonds de financement pour Fr. 522'696.85, les dépenses nettes d'investissement s'élèvent ainsi à **Fr. 2'903'652.79.**



Conformément à l'article 17 de la Loi sur les communes, la compétence financière de l'Assemblée primaire est fixée à Fr. 251'915.30, correspondant à 5% des recettes brutes communales (Fr. 5'038'306.07). Tout montant dépassant ce seuil doit être accepté par l'Assemblée primaire.

L'investissement sur les infrastructures touristiques de la route de Pra présente un dépassement d'engagement de Fr. 144'617.82, soumis à la décision de l'Assemblée primaire. Catherine Fournier précise qu'il ne s'agit pas d'un dépassement du budget initial mais d'un oubli de budgétisation sur l'année 2024. La conseillère ouvre la discussion aux questions avant une demande d'approbation de ce dépassement d'engagement.

Une question est posée dans le cas d'un refus de la part de l'Assemblée primaire. Le secrétaire indique qu'un refus engendrerait une discussion avec le Canton du Valais pour proposer une nouvelle mouture des comptes communaux. Toutefois le marge de manœuvre est restreinte sans accord de l'Assemblée primaire. Il reprecise qu'il s'agit d'un décalage de budget entre 2023 et 2024 et que le budget total est lui bien respecté.

Sans autre question, Catherine Fournier propose d'accepter cet investissement excédentaire.

Soumis à l'approbation de l'assemblée primaire, l'investissement excédentaire de la Route de Pra est adopté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

COMPTE DE RÉSULTATS

Avec un total de revenus financiers de Fr. 5'083'002.73 et un total de charges financières de Fr. 4'387'297.76 le compte de résultats dégage une **marge d'autofinancement de Fr. 695'704.97** en augmentation de 73.75% par rapport aux comptes 2023. Avec une diminution de 9.80% des charges financières et de 3.45% des revenus financiers, les résultats ont pu conserver une certaine stabilité ce qui a permis d'assurer une marge d'autofinancement meilleure à la moyenne annuelle des derniers exercices.

Après comptabilisation des amortissements pour Fr. 468'641.20, en augmentation de 1.67%, des attributions pour Fr. 80'360.54 et des prélèvements pour Fr. 58'395.50 sur les différents fonds spéciaux, **le compte de résultats présente un excédent de revenus de Fr. 205'098.73.**

COMPTE D'INVESTISSEMENTS

Avec un total de dépenses de Fr. 1'991'147.57 et un total de recettes de Fr. 1'145'666.40, le compte d'investissements présente un **résultat net de Fr. 845'481.17.**

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE

La marge d'autofinancement de Fr. 695'704.97 ne couvrant qu'à hauteur de 82.29% les investissements nets de Fr. 845'481.17, il en résulte une insuffisance de financement de Fr. 149'776.20. En augmentation de l'excédent de revenus de Fr. 205'098.73, la fortune passe de Fr. 3'800'777.25 au 31.12.2023 à Fr. 4'005'875.98 au 31.12.2024.

Du fait de ces résultats, la **dette nette par habitant** passe de Fr. 2'547.- au 31.12.2022 à Fr. 2'678.- au 31.12.2024.

CONCLUSION

Dans un contexte marqué par l'achèvement de plusieurs projets d'investissement importants, notamment la route de Pra, l'exercice 2024 présente une situation financière stable et maîtrisée. Le compte affiche un excédent de revenus de Fr. 205'098.73 et une marge d'autofinancement en nette progression, atteignant Fr. 695'704.97 (+73.75%). Celle-ci permet de couvrir la majeure partie des investissements de l'année. Les charges de fonctionnement demeurent contenues et les recettes fiscales conformes aux prévisions, malgré l'absence de revenus exceptionnels comme en 2023. Le taux d'endettement, bien qu'en légère hausse, reste à un niveau acceptable, et la fortune communale s'élève à Fr. 4'020'228.-. Globalement, la situation financière de la commune demeure saine, tout en appelant à une gestion prudente et rigoureuse des futurs investissements.

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Le président passe ensuite la parole à M. Gaëtan Brigante, en sa qualité de réviseur responsable agréé de la fiduciaire Nofival SA à Sion. M. Brigante donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle le 21 mai 2025, qui recommande d'approuver les comptes annuels 2024 de la Municipalité tels que soumis à l'Assemblée.

Le président remercie la fiduciaire Nofival SA pour la vérification des comptes et pour son rapport.

APPROBATION

DES COMPTE COMMUNAUX 2024

Sans nouvelle demande de paroles ou de questions complémentaires, conformément aux articles 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur l'adoption des comptes annuels 2024.

Soumis au vote par main levée, l'assemblée adopte les comptes 2024 de la Municipalité de Veysonnaz, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

DIVERS

INFORMATION – CONSTRUCTION : DÉPÔT NUMÉRIQUE OBLIGATOIRE DEPUIS LE 17.02.20XX

Sandra Pitteloud informe l'assemblée que, depuis le 17 février 2025, toutes les demandes de permis de construire doivent être déposées de manière numérique.

La commune est désormais inscrite sur la plateforme cantonale eConstruction, permettant la consultation des dossiers, le dépôt des projets et le traitement des oppositions directement en ligne. Aucun dépôt physique auprès du secrétariat communal n'est désormais accepté, cette obligation s'appliquant à l'ensemble des projets soumis à autorisation.

TRAVAUX PUBLICS :

NOMINATIONS ET ENGAGEMENTS

Jean-Edouard Fragnière présente ensuite les récentes évolutions au sein du service des travaux publics. Monsieur Éric Fournier

a été nommé chef d'équipe dès le 1^{er} avril 2025, dans le cadre de la réorganisation du service. Monsieur Arthur Reichenbach, âgé de 24 ans, a été engagé dès le 1^{er} mai 2025 en remplacement d'un départ. Enfin, Monsieur Grégoire Fournier a été recruté à titre temporaire pour les six mois d'été, afin de renforcer l'équipe durant la période de forte activité.

VOLONTARIAT COMMUNAL : SIX VOLONTAIRES ACTIFS ET APPEL À RENFORT POUR L'ÉTÉ

Le Conseil communal relève l'importance du volontariat communal, qui compte actuellement six bénévoles actifs. Ceux-ci participent à diverses tâches d'intérêt public telles que la gestion de la déchetterie, les livraisons de repas à domicile et à la crèche, ainsi que l'accompagnement scolaire. Le Conseil adresse ses remerciements aux personnes impliquées et lance un appel à renfort pour la période estivale, notamment pour le service de livraisons à domicile. Un projet d'acquisition d'un vélo électrique

équipé d'une remorque est à l'étude afin de faciliter ces interventions. Il est également relevé que toutes les commissions communales sont désormais composées et actives. Le président remercie l'ensemble des personnes qui donne de leur temps pour la commune.

SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE – SOUTIEN À BLATTEN

Le Présidente informe que, dans un élan de solidarité, l'ensemble des districts participent à un soutien financier en faveur de Blatten. Un montant de CHF 42'000.– par district a été versé sur un compte dédié à la reconstruction, sous la coordination de la Fédération des communes valaisannes. Cette aide ne fait pas parti du budget communal, mais du budget du district.

PROPOSITION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION PAR MESSAGERIE

Enfin, un citoyen propose la mise en place d'un dispositif de communication citoyenne

permettant d'informer la population de manière rapide et ciblée, notamment au moyen de canaux WhatsApp et SMS. L'idée consisterait à distinguer deux types de communication : l'un dédié aux informations de sécurité et d'urgence, l'autre aux actualités et animations locales.

Le Conseil communal prend bonne note de cette suggestion, qui pourrait être étudiée en collaboration avec la Commission culture et loisirs dans le cadre d'un futur projet de renforcement de la communication communale.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie une dernière fois les nombreuses personnes présentes pour l'intérêt manifesté.

Il lève officiellement l'assemblée à 20 h et invite les citoyennes et citoyens à rester dans la salle pour partager un apéritif.

MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSEMBLEE PRIMAIRE CONCERNANT LE BUDGET 2026 DE LA MUNICIPALITE DE VEYSONNAZ

Conformément à l'article 7, alinéa 1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2026 de la Municipalité. Ce budget a été adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 12 novembre 2025.

APERÇU GÉNÉRAL

Avec un total de revenus financiers de **Fr. 4'619'580.–** et un total de charges financières de **Fr. 4'018'359.–** le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de **Fr. 601'221.–** en augmentation de 7.40% par rapport au budget 2025.

Après comptabilisation des amortissements pour **Fr. 525'500.–** des attributions pour **Fr. 25'840.–** et aucun prélèvement sur les financements spéciaux, le compte de résultats présente un excédent de revenus de **Fr. 44'916.–** en augmentation par rapport au budget 2025.

COMPTE DE RÉSULTATS

	COMPTE 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ÉCART B2025-B26	ÉCART EN %
Charges financières	4'935'219.50	3'984'486.00	4'018'359.00	+33'873.00	+0.85%
Revenus financiers	5'141'398.23	4'544'281.00	4'619'580.00	+75'299.00	+1.66%
Marge d'autofinancement	206'178.73	559'795.00	601'221.00	+41'426.00	+7.40%
Amortissements planifiés	468'641.00	503'450.00	525'500.00	+22'050.00	+4.38%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	80'361.00	51'870.00	25'840.00	-26'030.00	-50.18%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	58'396.00	0.00	0.00	-	
EXCÉDENT DE CHARGES					
Excédent de revenus	206'179.00	4'475.00	49'391.00	+44'916.00	+1003.71%



COMPTES DE RÉSULTATS

Les charges d'exploitation, amortissements compris, sont en légère augmentation entre le budget 2025 et le budget 2026. Ils ont augmenté de **Fr. 12'383.-**, soit 0.31%. Les revenus d'exploitation augmentent de **Fr. 63'299.-** soit 1.58 %.

Ainsi, le résultat provenant de l'activité d'exploitation, prévoit un bénéfice de **Fr. 45'221.-** en augmentation de **Fr. 50'916.-** par rapport au budget 2025.

Le résultat provenant de l'activité de financement (charges et revenus financiers) diminue de **Fr. 6'000.-** provenant d'une baisse des revenus financiers pour corres-

pondre aux tendances des années précédentes.

Le budget 2026 ne présentant pas de charges et de revenus extraordinaires, le total du compte de résultats affiche un bénéfice de **Fr. 49'391.-** en augmentation de **Fr. 50'916.-** par rapport au budget 2025.

COMPTES DE RÉSULTATS

	COMPTE 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ÉCART B2025-B26	ÉCART EN %
CHARGES D'EXPLOITATION					
Charges de personnel	953'177.95	754'800.00	746'750.00	-8'050.00	-1.07%
Charges de biens et services et d'exploitation	1'075'512.15	839'430.00	880'310.00	+40'880.00	+4.87%
Amortissements du patrimoine administratif	416'468.90	446'000.00	468'120.00	+22'120.00	+4.96%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	80'360.54	51'870.00	25'840.00	-26'030.00	-50.18%
Charges de transferts	1'865'351.73	1'926'606.00	1'910'069.00	-16'537.00	-0.86%
Subventions redistribuées	-	-	-	-	-
Total des charges d'exploitation	4'390'871.27	4'018'706.00	4'031'089.00	+12'383.00	+0.31%
REVENUS D'EXPLOITATION					
Revenus fiscaux	3'437'683.30	3'078'300.00	3'130'300.00	+52'000.00	+1.69%
Patentes et concessions	44'906.88	43'000.00	43'000.00	-	-
Taxes	858'210.86	762'000.00	728'000.00	-34'000.00	-4.46%
Revenus divers	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	58'395.50	-	-	-	-
Revenus de transferts	216'127.29	129'711.00	175'010.00	+45'299.00	+34.92%
Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	4'615'323.83	4'013'011.00	4'076'310.00	+63'299.00	+1.58%
Résultat provenant de l'activité d'exploitation	224'452.56	-5'695.00	45'221.00	+50'916.00	/
Charges financières	83'659.84	86'200.00	86'200.00	-	-
Revenus financiers	65'386.01	96'370.00	90'370.00	-6'000.00	-6.23%
Résultat provenant de l'activité de financement	-18'273.83	10'170.00	4'170.00	-6'000.00	-59.00%
Résultat de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	206'178.73	4'475.00	49'391.00	+44'916.00	+1003.71%
Charges extraordinaires	-	-	-	-	-
Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-
Résultat provenant de l'activité extraordinaire	-	-	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	206'178.73	4'475.00	49'391.00	+44'916.00	+1003.71%

CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES DE PERSONNEL (30)

Les charges de personnel demeurent stables entre les exercices 2025 et 2026, avec une légère diminution de **Fr. 8'050.-**, ou -1.07%. Cette évolution traduit la continuité des effectifs communaux et l'absence de changements significatifs dans l'organisation des services. Les adaptations budgétaires relèvent principalement d'ajustements ponctuels liés aux charges sociales et à la planification salariale.

BIENS ET SERVICES ET

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (31)

Cette rubrique présente une légère augmentation de **Fr. 40'880.-**, ou +4.87% par rapport à l'exercice précédent. La variation

découle principalement des adaptations effectuées sur la base des comptes 2023 et 2024, ainsi que de la prévision d'un montant de **Fr 20'000.-** pour les frais de conseillers externes et d'experts, notamment en lien avec les questions relatives au chargé de sécurité incendie.

AMORTISSEMENTS

DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF (33)

Les amortissements des actifs appartenant au patrimoine administratif s'effectuent en fonction de la durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisations. Ces amortissements augmentent de +4.96% principalement par l'amortissement de divers investissements immatériels (logiciels et lignes directrices du tourisme principalement),

dont le taux d'amortissement est de 50%. Les amortissements des subventions d'investissements figurent dans les charges de transfert (36) pour un total de **Fr. 57'870.-**.

ATTRIBUTIONS AUX FONDS

ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX (35)

Les attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrent une diminution de 50.18% par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique uniquement par les ajustements intervenus dans les comptes auto-financés.

CHARGES DE TRANSFERTS (36)

Les charges de transferts comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques (canton,

communes, associations intercommunales) à des entreprises ou organisations privées (sociétés locales) et aux ménages (aides individuelles, soutien à la famille). Ces charges sont en légère diminution.

REVENUS D'EXPLOITATION

REVENUS FISCAUX (40)

Les revenus fiscaux totalisent les impôts des personnes physiques et ceux des personnes morales. Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts (provisions sur la dernière taxation fiscale taxée).

Les impôts à recevoir ont été estimés sur une base prudente, sans optimisme démesuré, et revus légèrement à la hausse. Ils ont été estimés sur la base des chiffres des deux dernières années de taxations 2023 et 2024 et rapprochés avec les projections établies par le canton selon le contexte économique actuel.

PATENTES ET CONCESSIONS (41)

Les patentes et concessions sont principalement constituées par les redevances électriques versées par le prestataire des services électriques OIKEN SA.

TAXES (42)

Les diverses taxes causales et redevances d'utilisation facturées aux bénéficiaires d'une prestation sont en diminution de Fr. 34'000.- ou -4.46% qui reflète une situation prudente des taxes communales et rétrocessions de taxes extra-communales.

REVENUS DE TRANSFERTS (46)

Les revenus de transferts comptabilisent tous les dédommagements et subventions perçus auprès des collectivités publiques (confédération, canton, communes, associations intercommunales). Ceux-ci sont en augmentation de Fr. 45'916.- ou +34.92%. Cette augmentation provient de la modification de la refacturation aux communes voisines des prestations effectuées par la commune de Veysonnaz pour la Bricoline.

CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

CHARGES FINANCIÈRES (34)

Les charges financières restent stables depuis le budget 2024.

REVENUS FINANCIERS (44)

Les revenus financiers, composés principalement des revenus des titres, sont en légère diminution de Fr. 6'000.- ou -6.23%.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Avec un total de dépenses de Fr. 540'400.- et un total de recettes de Fr. 131'500.-, le compte d'investissements présente un résultat net de Fr. 408'900.-.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

PAR NATURE

Le volume des investissements bruts atteint Fr. 536'689.-. Les recettes d'investissement sont en diminution de Fr. 51'500.- en fonction des subventions cantonales obtenues. Vous trouverez le détail des investissements prévus par classification fonctionnelle dans le fascicule complet.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	COMPTE 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ÉCART B2025-B26	ÉCART EN %
Dépenses	1'991'147.57	540'400.00	536'689.00	-3'711.00	-0.69 %
Recettes	1'145'666.40	131'500.00	80'000.00	-51'500.00	-39.16 %
Investissements nets	845'481.17	408'900.00	456'689.00	+47'789.00	+11.69 %

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS POUR L'ANNÉE 2026 SONT LES SUIVANTS (HORS SUBVENTIONNEMENTS CANTONNAUX)

	INVESTISSEMENTS 2026
Mise à jour des logiciels de gestion communaux	10'000.00
Réparation porte du local de la Salle de gym	25'000.00
Rénovation chemins communaux	80'000.00
Achat d'un nouveau véhicule des travaux publics (prévu en leasing)	90'000.00
Projet préliminaire du réaménagement du Centre Village	50'000.00
Rénovation réseau eau potable	143'000.00
Révision du plan de zones	25'000.00
Poursuite des travaux des lignes touristiques	15'000.00
Projet FlowTrail Cône de Thyon	10'000.00

COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

	COMPTE 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ÉCART B2025-B26
50 Immobilisations corporelles	1'923'059.24	355'000.00	438'000.00	+83'000.00
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	36'490.15	90'000.00	35'000.00	-55'000.00
54 Prêts	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	31'598.18	95'400.00	63'689.00	-31'711.00
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-
Report au bilan	1'991'147.57	540'400.00	536'689.00	-3'711.00
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-
61 Remboursements	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-143'110.10	-99'000.00	-47'500.00	-51'500.00
63 Subventions d'investissement acquises	-	-	-	-
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-
65 Transferts de participations	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-1'002'556.30	-32'500.00	-32'500.00	-
Report au bilan	-1'145'666.40	-131'500.00	-80'000.00	+51'500.00
Excédent de dépenses	845'481.17	408'900.00	456'689.00	+47'789.00



ÉVOLUTION DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

La marge d'autofinancement de Fr. 601'221.– couvrant les investissements nets de Fr. 456'689.–, le compte de financement présente excédent de financement de Fr. 144'532.–.

CONCLUSION

Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité du budget précédent et traduit la volonté de la Municipalité de maintenir une gestion rigoureuse et prudente des finances communales. Malgré un contexte marqué par des marges de manœuvre limitées, il permet d'assurer la poursuite des activités et des prestations à la population tout en garantissant l'entretien du patrimoine communal.

Grâce à une planification financière équilibrée, le budget 2026 préserve la stabilité des charges et confirme la maîtrise des coûts d'exploitation, tout en tenant compte des ajustements nécessaires liés aux services et infrastructures existants.

Au vu de ces éléments, le Conseil communal invite l'Assemblée primaire à approuver le budget 2026 tel que présenté.

FINANCEMENT

	COMPTE 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ÉCART B2025-B26	ÉCART EN %
Marge d'autofinancement	696'784.97	559'795.00	601'221.00	+41'426.00	+7.40 %
Investissements nets	845'481.17	408'900.00	456'689.00	+47'789.00	+11.69 %
Insuffisance de financement	148'696.20				
Excédent de financement		150'895.00	144'532.00	-6'363.00	-4.22 %

MODIFICATION DE LA FORTUNE

	COMPTE 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ÉCART B2025-B26	ÉCART EN %
Excédent revenus (+) charges (-)	206'179.00	4'475.00	49'391.00	+44'916.00	+1003.71 %
Excédent / Découvert du bilan	4'005'875.98	4'010'350.98	4'059'741.98	+49'391.00	+1.23 %

MODIFICATION DES ENGAGEMENTS

	COMPTE 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ÉCART B2025-B26	ÉCART EN %
Variation des capitaux de tiers	+148'696.20	-150'895.00	-144'532.00	-6'363.00	+4.22 %
Capitaux de tiers	5'170'132.71	5'019'237.71	4'874'705.71	-144'532.00	-2.88 %

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS
ET INVESTISSEMENTS

		COMPTE 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026
COMPTE DE RÉSULTATS				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	4'386'217.76	3'984'486.00	4'018'359.00
Revenus financiers	+ CHF	5'083'002.73	4'544'281.00	4'619'580.00
Marge d'autofinancement	= CHF	696'784.97	559'795.00	601'221.00
RÉSULTAT APRÈS AMORTISSEMENTS COMPTABLES				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	696'784.97	559'795.00	601'221.00
Amortissements planifiés	- CHF	468'641.20	503'450.00	525'990.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	80'360.54	51'870.00	25'840.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	58'395.50	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	206'178.73	4'475.00	49'391.00
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Dépenses	+ CHF	1'991'147.57	540'400.00	536'689.00
Recettes	- CHF	1'145'666.40	131'500.00	80'000.00
Investissements nets	= CHF	845'481.17	408'900.00	456'689.00
FINANCEMENT				
Marge d'autofinancement	+ CHF	696'784.97	559'795.00	601'221.00
Investissements nets	- CHF	845'481.17	408'900.00	456'689.00
Insuffisance de financement	= CHF	148'696.20	-	-
Excédent de financement	= CHF	-	150'895.00	144'532.00

COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2024		BUDGET 2025		BUDGET 2026	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	492'606.39	144'062.76	449'350.00	92'000.00	439'300.00	100'000.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	250'352.71	66'209.05	264'978.00	64'260.00	283'033.00	58'260.00
2 Formation	674'042.63	49'027.90	610'794.00	42'100.00	613'674.00	42'100.00
3 Culture, sports et loisirs, église	151'183.15	17'500.03	176'760.00	15'500.00	184'177.00	15'500.00
4 Santé	182'194.40	-	179'240.00	-	166'400.00	-
5 Prévoyance sociale	448'419.66	168'659.70	365'540.00	35'600.00	389'049.00	70'600.00
6 Trafic et télécommunications	1'260'208.52	389'022.00	1'071'450.00	342'700.00	1'100'722.00	347'700.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	701'855.37	593'285.39	670'380.00	615'800.00	667'472.00	592'800.00
8 Economie publique	597'188.17	541'590.40	597'770.00	518'570.00	586'162.00	503'570.00
9 Finances et impôts	177'168.50	3'172'041.00	153'544.00	2'817'751.00	140'200.00	2'889'050.00
Total des charges et des revenus	4'935'219.50	5'141'398.23	4'539'806.00	4'544'281.00	4'570'189.00	4'619'580.00
Excédent de charges					-	-
Excédent de revenus	206'178.73		4'475.00		49'391.00	



COMPTES DÉTAILLÉS DE RESULTATS
SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2024		BUDGET 2025		BUDGET 2026	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	492'606.39	144'062.76	441'850.00	92'000.00	439'300.00	100'000.00
011 Législatif	9'330.40		3'500.00		4'000.00	
012 Exécutif	107'708.20		97'500.00		97'500.00	
022 Services généraux	356'646.53	140'062.76	324'950.00	86'000.00	321'700.00	94'000.00
029 Immeubles administratifs	18'921.26	4'000.00	15'900.00	6'000.00	16'100.00	6'000.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	250'352.71	66'209.05	265'678.00	64'260.00	283'033.00	58'260.00
111 Police	58'067.40	19'819.45	80'600.00	17'800.00	80'600.00	17'800.00
120 Justice commune	5'949.15		4'200.00		4'200.00	
122 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	5'202.90		4'500.00		4'500.00	
140 Questions juridiques	58'190.45	27'247.25	53'500.00	27'000.00	68'500.00	24'000.00
151 Service du feu, organisation intercommunale	91'596.23	19'142.35	105'686.00	19'460.00	105'993.00	16'460.00
162 Dépense civile	9'934.98		8'700.00		10'700.00	
163 EMCR	21'411.60		8'492.00		8'540.00	
2 FORMATION	674'042.63	49'027.90	611'135.00	42'100.00	613'674.35	42'100.00
212 Degré primaire	238'743.20	29'460.00	276'720.00	32'000.00	276'720.00	32'000.00
213 Degré secondaire	227'029.55	8'788.35	172'740.00	4'100.00	174'020.00	4'100.00
217 Bâtiments scolaires	179'474.52	2'747.00	142'419.00		143'178.55	
220 Ecoles spécialisées	11'006.31		5'956.00		5'955.80	
230 Formation professionnelle initiale	8'353.30	4'551.05	6'000.00	3'000.00	6'000.00	3'000.00
251 Ecole de maturité gymnasiale	6'463.00	3'481.50	6'000.00	3'000.00	6'500.00	3'000.00
299 Formation non-mentionnée ailleurs	2'972.75		1'300.00		1'300.00	
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISE	151'183.15	17'500.03	176'760.00	15'500.00	184'177.05	15'500.00
329 Culture, autres	19'855.35		22'200.00		24'700.00	
341 Sports	28'808.15	17'500.00	31'560.00	15'500.00	31'477.05	15'500.00
342 Loisirs	34'097.38		32'700.00		32'700.00	
350 Eglise catholique romaine	67'422.27	0.03	89'000.00		94'000.00	
351 Eglise réformée évangélique	1'000.00		1'300.00		1'300.00	
4 SANTÉ	182'194.40		180'900.00		166'400.00	
412 Homes médicalisés et maison pour personnes âgées	58'092.65		58'000.00		58'000.00	
421 Soins ambulatoires	83'299.20		91'000.00		76'000.00	
431 Prévention de l'abus d'alcool et de drogues	22'388.50		14'000.00		14'500.00	
433 Service médical scolaire	18'414.05			17'900.00		17'900.00
490 Santé publique	492'606.39	144'062.76	441'850.00	92'000.00	439'300.00	100'000.00
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	448'419.66	168'659.70	371'649.00	35'600.00	389'049.40	70'600.00
512 Réductions de primes	53'857.55		55'000.00		60'000.00	
523 Foyers pour invalides	64'072.57		65'000.00		65'000.00	
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)				100.00		100.00
532 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	31'097.72		34'600.00		34'600.00	
535 Prestations de vieillesse	21'279.10	12'238.00	32'000.00	22'000.00	29'000.00	22'000.00
543 Avance et recouvrement des pensions alimentaires	897.80		1'500.00		1'000.00	
544 Protection de la jeunesse (en général)	10'299.55		10'500.00		10'500.00	
545 Prestations aux familles (en général)	219'177.25	147'526.65	123'749.00		139'649.40	35'000.00
572 Aide sociale (économique)	44'339.31	8'895.05	43'500.00	13'500.00	43'500.00	13'500.00
574 Fonds cantonal pour l'emploi	3'398.81		4'800.00		4'800.00	
579 Assistance non mentionné ailleurs			1'000.00		1'000.00	
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	1'260'208.52	389'022.00	1062'214.00	352'700.00	1'100'720.55	347'700.00
613 Routes cantonales	224'365.17	14'420.75	136'650.00	12'000.00	135'956.90	12'000.00
615 Routes communales	944'058.55	314'001.25	825'564.00	253'200.00	864'763.65	248'200.00
622 Trafic régional	91'784.80	60'600.00	100'000.00	87'500.00	100'000.00	87'500.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	701'855.37	593'285.39	645'825.00	615'800.00	667'471.90	592'800.00
710 Approvisionnement en eau	139'959.45	139'959.45	151'200.00	151'200.00	151'200.00	151'200.00
720 Traitement des eaux usées	151'290.95	151'290.95	138'800.00	134'000.00	132'347.00	134'000.00
730 Gestion des déchets	289'783.49	289'783.49	281'300.00	311'600.00	288'400.00	288'600.00
741 Corrections de cours d'eau	30'268.07		30'416.00		31'415.75	
771 Cimetières, crématoires (en général)	14'280.98		8'000.00	1'000.00	8'000.00	1'000.00
790 Aménagement du territoire	76'272.43	12'251.50	36'109.00	18'000.00	56'109.15	18'000.00
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	597'188.17	541'590.40	602'912.00	518'570.00	586'161.95	503'570.00
811 Administration, exécution et contrôle	7'264.00		12'100.00		7'100.00	
819 Irrigation	15'400.82		15'500.00		15'500.00	
820 Sylviculture	829.15		1'000.00		1'000.00	
840 Tourisme	566'686.10	536'220.40	568'412.00	513'200.00	556'661.95	498'200.00
870 Electricité	7'008.10	5'370.00	5'900.00	5'370.00	5'900.00	5'370.00
9 FINANCES ET IMPÔTS	177'168.50	3'172'041.00	140'200.00	2'817'751.00	140'200.00	2'889'050.00
910 Impôts personnes physiques	61'312.51	2'673'008.60	51'000.00	2'405'300.00	51'000.00	2'480'300.00
911 Impôts personnes morales	16'507.15	281'840.05	3'000.00	178'000.00	3'000.00	170'000.00
930 Péréquation financière et compensation des charges	15'689.00	43'732.00		34'701.00		45'000.00
950 Quotes-parts, autres		46'936.89		43'850.00		43'850.00
961 Intérêts	83'659.84	117'094.92	86'200.00	126'200.00	86'200.00	120'200.00
963 Immeubles et titres du patrimoine financier		8'914.64		29'000.00		29'000.00
971 Redistributions liées à la taxe sur le CO ₂		513.90		700.00		700.00
TOTAL DES CHARGES ET DES REVENUS	4'935'219.50	5'141'398.23	4'539'806.00	4'544'281.00	4'570'188.20	4'619'580.00
EXCÉDENTS DE REVENUS		206'178.73		4'475.00		49'391.80

**COMPTES DES INVESTISSEMENTS
SELON LES TÂCHES**

	COMPTE 2024		BUDGET 2025		BUDGET 2026	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	-	-	50'000.00	-	10'000.00	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	12'150.65	-	30'000.00	9'000.00	25'000.00	7'500.00
3 Culture, sports et loisirs, église	215'038.20	40'000.00	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	740'466.29	415'719.92	245'400.00	25'000.00	288'689.00	25'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	329'269.43	392'256.60	160'000.00	90'000.00	188'000.00	40'000.00
8 Economie publique	694'223.00	297'689.88	55'000.00	7'500.00	25'000.00	7'500.00
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'991'147.57	1'145'666.40	540'400.00	131'500.00	540'400.00	131'500.00
Excédent de dépenses		845'481.17		408'900.00		408'900.00
Excédent de recettes	-		-		-	

**COMPTES DÉTAILLÉS DES INVESTISSEMENTS
SELON LES TÂCHES**

	COMPTE 2024		BUDGET 2025		BUDGET 2026	
	CHARGES	RECETTES	CHARGES	RECETTES	CHARGES	RECETTES
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE			50'000.00		10'000.00	
022 Services généraux			50'000.00		10'000.00	
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	12'150.65					
151 Service du feu, organisation intercommunale	12'150.65					
2 FORMATION	215'038.20	40'000.00	30'000.00	9'000.00	25'000.00	7'500.00
217 Bâtiments scolaires	215'038.20	40'000.00	30'000.00	9'000.00	25'000.00	7'500.00
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	740'466.29	415'719.92	245'400.00	25'000.00	288'689.00	25'000.00
613 Routes cantonales	20'735.60		75'400.00		43'689.00	
615 Routes communales	719'730.69	415'719.92	170'000.00	25'000.00	245'000.00	25'000.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	329'269.43	392'256.60	160'000.00	90'000.00	188'000.00	40'000.00
710 Approvisionnement en eau	107'376.60	26'859.00	100'000.00	20'000.00	143'000.00	20'000.00
720 Traitement des eaux usées	87'892.89	37'370.35	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
741	100'509.79	317'527.25				
790 Aménagement du territoire	39'490.15	10'500.00	40'000.00	50'000.00	25'000.00	
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	694'223.00	297'689.88	55'000.00	7'500.00	25'000.00	7'500.00
840 Tourisme	694'223.00	297'689.88	55'000.00	7'500.00	25'000.00	7'500.00
TOTAL DES DÉPENSES ET DES RECETTES	1'991'147.57	1'148'666.40	540'400.00	131'500.00	536'689.00	80'000.00
EXCEDENTS DE DÉPENSES		845'481.17		408'900.00		456'689.00



PLAN FINANCIER

PRÉVISIONS COMPTE DE RÉSULTATS	COMPTE	BUDGET			PLAN FINANCIER	
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total des charges financières	4'386'218	3'984'486	4'018'359	3'992'200	3'992'200	3'992'200
Total des revenus financiers	5'083'003	4'544'281	4'619'580	4'619'000	4'629'000	4'639'000
Marge d'autofinancement	696'785	559'795	601'221	626'800	636'800	646'800
Amortissements planifiés	468'641	503'450	525'990	532'500	565'000	592'500
Attributions aux fonds et financements spéciaux	80'361	51'870	25'840	50'000	50'000	50'000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	80'361	51'870	25'840	50'000	50'000	50'000
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	58'396	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	58'396	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	206'179	4'475	49'391	44'300	21'800	4'300

PRÉVISION DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS	COMPTE	BUDGET			PLAN FINANCIER	
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total des dépenses	1'991'148	540'400	536'689	400'000	1'135'000	1'491'000
Total des recettes	1'145'666	131'500	80'000	100'000	426'000	475'800
Investissements nets	845'481	408'900	456'689	300'000	709'000	1'015'200

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	COMPTE	BUDGET			PLAN FINANCIER	
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Report des investissements nets	845'481	408'900	456'689	300'000	709'000	1'015'200
Marge d'autofinancement	696'785	559'795	601'221	626'800	636'800	646'800
Excédent (+) découvert (-) de financement	-148'696	150'895	144'532	326'800	-72'200	-368'400

MODIFICATION DE LA FORTUNE / DÉCOUVERT	COMPTE	BUDGET			PLAN FINANCIER	
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Excédent revenus (+) charges (-)	206'179	4'475	49'391	44'300	21'800	4'300
Excédent / Découvert du bilan	4'005'876	3'880'818	4'059'742	4'104'042	4'125'842	4'130'142

MODIFICATION DES ENGAGEMENTS	COMPTE	BUDGET			PLAN FINANCIER	
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Variation capitaux de tiers	148'696	-150'895	-144'532	-326'800	72'200	368'400
Capitaux de tiers	5'170'133	4'831'856	4'874'706	4'547'906	4'620'106	4'988'506

ÉVOLUTION INDICATEURS	COMPTE	BUDGET			PLAN FINANCIER	
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
1 Taux d'endettement net (I1)	48.37% bon	49.12% bon	43.69% bon	33.14% bon	35.33% bon	46.88% bon
2 Degré d'autofinancement (I2)	37.70% récession	126.82% haute conjoncture	122.90% haute conjoncture	208.93% haute conjoncture	89.82% cas normal	63.71% récession
3 Part des charges d'intérêts (I3)	0.59% bon	0.18% bon	0.32% bon	0.32% bon	0.32% bon	0.32% bon
4 Dette brute par rapport aux revenus (I4)	92.25% bon	101.41% moyen	96.54% bon	88.65% bon	90.17% bon	98.75% bon
5 Proportion des investissements (I5)	33.65% eff. d'inv. très élevé	13.21% eff. d'inv. moyen	13.08% eff. d'inv. moyen	10.15% eff. d'inv. moyen	24.27% eff. d'inv. élevé	29.62% eff. d'inv. élevé
6 Part du service de la dette (I6)	10.60% charge acceptable	12.43% charge acceptable	12.94% charge acceptable	13.09% charge acceptable	13.84% charge acceptable	14.46% charge acceptable
7 Dette nette 1 par habitant (I7)	2678 endettement important	2463 endettement moyen	2227 endettement moyen	1679 endettement moyen	1795 endettement moyen	2389 endettement moyen
8 Taux d'autofinancement (I8)	14.89% moyen	13.62% moyen	14.43% moyen	15.03% moyen	15.24% moyen	15.44% moyen

CONVOCATION ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Veysonnaz est convoquée le

MARDI 9 DÉCEMBRE 2025 À 19 H À LA SALLE COMMUNALE

L'ordre du jour est le suivant :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs
2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 juin 2025
3. Présentation et approbation des budgets 2026 de la Bourgeoisie
4. Divers

Les budgets 2026 de la Bourgeoisie sont soumis à la consultation publique dès ce jour jusqu'à celui de l'assemblée, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture officielles.

Les budgets 2026 de la Bourgeoisie sont publiés, dans leurs intégralités, sur le site internet de la commune www.veysonnaz.org ou peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyés par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel à info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 10 JUIN 2025

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONTRÔLE DES PRÉSENCES ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Il est 19 h précise lorsque le président Jean-Edouard Fragnière ouvre la séance et salue cordialement les bourgeoises et bourgeois qui ont pris part à cette assemblée primaire ainsi qu'aux membres du Conseil bourgeoisial.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune dès le 20 mai 2025, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages par le biais de la brochure Veysonnaz Infos N° 32.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 février 2025 ;
3. Lecture des comptes bourgeoisiaux 2024 ;
4. Rapport de l'organe de contrôle ;
5. Approbation des comptes bourgeoisiaux 2024 ;
6. Divers.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté, à l'unanimité, sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes).

Le Président désigne Evelyne Fragnière et Alain Pitteloud en qualité de scrutateurs.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 20.02.2025

APPROBATION

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 20 février 2025 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos N° 32 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Soumis à l'approbation de l'assemblée bourgeoisiale, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des bourgeois et bourgeois présents.

LECTURE

DES COMPTES BOURGEOISIAUX 2024

Le président donne lecture des comptes de fonctionnements et du bilan. Il s'agit d'un exercice tout à fait habituel, sans variation notable par rapport aux exercices précédents. L'excédent de revenus de l'exercice au niveau du fonctionnement se chiffrent à Fr. 2'940.-, qui reporté au bilan, augmente le capital de la Bourgeoisie de Veysonnaz à Fr. 190'091.15.

Aucun investissement n'a été réalisé durant cet exercice.

Les comptes bourgeoisiaux ont été préalablement approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 12 novembre 2025 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Le président passe ensuite la parole à M. Gaëtan Brigante, en sa qualité de réviseur responsable agréé de la fiduciaire Nofival SA à Sion. M. Brigante donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle le 21 mai 2024, qui recommande d'approuver les comptes annuels 2024 de la Bourgeoisie tels que soumis à l'Assemblée.



Le président remercie la fiduciaire Nofival SA pour la vérification des comptes et pour son rapport.

APPROBATION DES COMPTES BOURGEOISIAUX 2024

Une question est posée quant à l'utilisation des fonds bourgeoisiaux et la dynamique prévue quant à l'utilisation des fonds disponibles. Le président s'engage à approfondir la réflexion quant à l'utilisation de ces fonds lors de futurs budgets et si un projet pourrait permettre l'engagement de la Bourgeoisie.

Sans demande de paroles ou de questions complémentaires, conformément aux articles 7 et 17 LCo, l'assemblée bourgeoisiale est invitée à se prononcer sur l'adoption des comptes annuels.

Soumis au vote par main levée, à l'unanimité des bourgeoisies et bourgeois présents, l'assemblée adopte les comptes 2024 de la Bourgeoisie de Veyonnaz tels que présentés et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

DIVERS

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée bourgeoisiale, laquelle est suivie de l'Assemblée primaire de la Municipalité.

MESSAGE DU CONSEIL BOURGEOISIAL CONCERNANT LE BUDGET 2026 DE LA BOURGEOISIE

GÉNÉRALITES

L'élaboration du budget 2026 ne comporte aucune particularité par rapport aux exercices précédents.

La Bourgeoisie n'exerce et ne finance aucune activité. Elle n'est propriétaire que de terrains et de forêts qui sont entretenus et financés entièrement par la Municipalité.

COMPTES DE RÉSULTATS

Les seuls frais de fonctionnement ne concernent que les frais de gestion du compte postal se chiffrant à Fr. 60.-. Au niveau des recettes, la Municipalité de Veyonnaz verse une contribution annuelle de Fr. 3'000.- à la Bourgeoisie de Veyonnaz pour l'utilisation des biens bourgeoisiaux.

CONCLUSION

Au vu de ces éléments, le Conseil bourgeoisial vous invite à approuver le budget 2026 de la Bourgeoisie tel que présenté.

COMPTE DE RÉSULTATS

	COMPTE 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ÉCART B2025-B26
Charges financières	60.00	60.00	60.00	60.00
Revenus financiers	3'000.00	3'000.00	3'000.00	0.00
Marge d'autofinancement	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00

EXCÉDENT DE CHARGES

Excédent de revenus	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
---------------------	----------	----------	----------	------

BUDGET BOURGEOISIE 2026

COMPTES DE RESULTATS ÉCHELONNÉS

	COMPTE 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ÉCART B2025-B26
CHARGES D'EXPLOITATION				
30 Charges de personnel	0.00	0.00	0.00	0.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	60.00	60.00	60.00	0.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	0.00	0.00	0.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.00
36 Charges de transferts	0.00	0.00	0.00	0.00
37 Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des charges d'exploitation	60.00	60.00	60.00	60.00
REVENUS D'EXPLOITATION				
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.00
41 Patentes et concessions	0.00	0.00	0.00	0.00
42 Taxes	0.00	0.00	0.00	0.00
43 Revenus divers	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.00
46 Revenus de transferts	0.00	0.00	0.00	0.00
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des revenus d'exploitation	3'000.00	3'000.00	3'000.00	0.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
34 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00
44 Revenus financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	0.00	0.00	0.00	0.00
O1 Résultat de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

FINANCEMENT

	COMPTE 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ÉCART B2025-B26
Marge d'autofinancement	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
Investissements nets				
Insuffisance de financement				
Excédent de financement	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00

MODIFICATION DE LA FORTUNE

	COMPTE 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ÉCART B2025-B26
Excédent revenus (+) charges (-)	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
Excédent / Découvert du bilan	190'091.15	193'031.15	195'971.15	2'940.00



DOSSIER « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI : COMPRENDRE, RECONNAÎTRE, VALORISER

Le Valais compte un très grand nombre de monuments et de sites historiques qui témoignent de l'évolution de notre société et font le succès touristique de ce canton. Ce patrimoine bâti permet de maintenir l'identité culturelle de nos villages et hameaux. C'est pourquoi la législation fédérale (LPN) exige de prendre des mesures afin de préserver l'intégrité et l'authenticité de ce patrimoine. La protection du patrimoine bâti est une tâche importante, reconnue par la Confédération à travers les inventaires fédéraux (ISOS) et par le Canton à travers les inventaires régionaux/locaux.

LOI CANTONALE SUR LA PROTECTION DE LA NATURE, DU PAYSAGE ET DES SITES (LCPN)

Art. 8 – Inventaire des objets de protection

En collaboration avec les instances compétentes de la Confédération et des communes, les services cantonaux spécialisés veillent à établir l'inventaire des objets dignes de protection d'importance nationale et cantonale. Ils collaborent avec les communes pour l'établissement des inventaires des objets d'importance communale ou cantonale.

Les inventaires décrivent l'importance de ces objets pour la protection de la nature, du paysage, des sites bâtis, des monuments historiques et du patrimoine archéologique et leur rapport avec le paysage environnant. Ils déterminent les buts visés par la protection, les conflits potentiels, les mesures nécessaires à la mise sous protection et leurs conséquences.

Art. 9 – Classement

Les communes déterminent les objets à protéger d'importance communale dans le cadre de leur aménagement du territoire et selon la législation sur les constructions. Elles coordonnent le classement des objets qui relèvent de l'intérêt de plusieurs communes

Chaque construction recensée a été observée selon des critères objectifs : intérêt architectural, valeur historique, intégration dans le tissu bâti et contribution à la lecture du paysage villageois. Cette approche permet de mettre en évidence les typologies caractéristiques de Veysonnaz – maisons villageoises, granges et raccards, chalets de villégiature ou bâtiments plus récents – et d'en apprécier la diversité.

La législation fédérale reconnaît la valeur culturelle et architecturale du patrimoine bâti, en particulier dans les communes touristiques comme Veysonnaz.

La Loi sur les résidences secondaires (LRS) et son Ordonnance d'application (ORSec) précisent les conditions dans lesquelles des bâtiments protégés ou caractéristiques du site peuvent être transformés ou réaffectés, tout en garantissant la préservation de leur identité et de leur intégration au tissu local.

LOI SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES (LRS)

Art. 9 – Nouveaux logements dans des bâtiments protégés

Dans les communes qui comptent une proportion de résidences secondaires supérieure à 20%, de nouveaux logements sans restriction d'utilisation au sens de l'art. 7, al. 1, peuvent, à l'intérieur des zones à bâtir, être autorisés dans des bâtiments protégés ou caractéristiques du site si les conditions suivantes sont remplies :

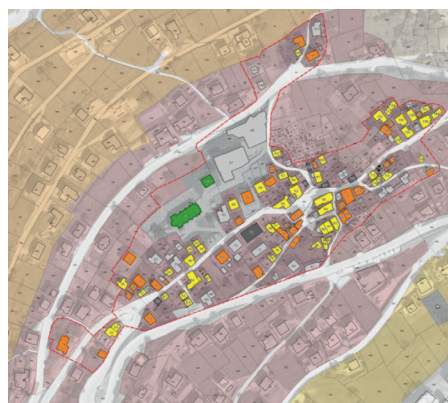
- a. cela ne porte pas atteinte au caractère protégé du bâtiment, en particulier si son aspect extérieur et sa structure architecturale demeurent inchangés pour l'essentiel
- b. la conservation à long terme du bâtiment ne peut pas être assurée d'une autre manière
- c. aucun intérêt prépondérant ne s'y oppose

MÉTHODOLOGIE DU RECENSEMENT

L'inventaire du patrimoine bâti de Veysonnaz s'inscrit dans une démarche harmonisée au niveau cantonal. Il a été mené sur la base des recommandations de l'Office cantonal de la culture (OFC) et selon une méthode utilisée dans plusieurs communes valaisannes.

Chaque bâtiment a été observé sur le terrain, photographié et décrit. Les informations portent sur la typologie, l'époque de construction, les transformations, les matériaux, l'état de conservation et la valeur patrimoniale. Il voit attribuer une note indiquant son degré d'intérêt :

3	Intéressant Objet intéressant au niveau communal, présentant un intérêt architectural ou historique particulier.
4+	Bien intégrés Bâtiments bien intégrés au tissu villageois et au paysage, à préserver pour leur cohérence d'ensemble. Peut être nuancé en 4+ de part une intégration harmonieuse au site
4	



Les notes 5, 6 et 7 catégorisent des bâtiments qui n'ont pas d'intérêt patrimonial et ne nécessitent de ce fait aucune mesure de protection particulière. Sur notre territoire 131 bâtiments ont été recensés. Les bâtiments démontrant d'un intérêt patrimonial sont situés principalement dans le vieux village de Veysonnaz.

UN EXEMPLE EMBLÉMATIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL – L'ANCIENNE ÉCOLE DE VEYSONNAZ

L'actuel bâtiment communal est classé 4+. Cette note récompense un bâtiment bien intégré de par son volume et sa substance. L'objet est intéressant sur le plan local.

Les prescriptions générales de sauvegarde pour un bâtiment de cette classe sont une réaffectation voire une transformation possible en sauvegardant l'identité et le caractère initial de l'objet. Le volume initial et la structure principale doivent être maintenus. Des aménagements modernes sont autorisés. La démolition n'est pas admise.

NOMINATION DE DAVID GAY-BALMAZ, NOUVEAU RESPONSABLE DU BUREAU TECHNIQUE



Depuis le 1^{er} octobre 2025, notre commune peut compter sur un nouveau visage au sein de son administration : David Gay-Balmaz a rejoint l'équipe en tant que responsable du bureau technique communal.

Fort d'une solide expérience dans le domaine de la gestion administrative et la coordination projets techniques, David met désormais ses compétences au service de Veysonnaz. Il devient ainsi une personne de référence pour de nombreuses questions techniques et de terrain.

Dans ses nouvelles fonctions, il aura notamment pour mission de :

- suivre et coordonner les projets communaux (routes, bâtiments, réseaux, etc.)
- assurer le lien entre les chantiers, les mandataires et la Commune
- accompagner les citoyens dans leurs démarches liées aux constructions et aux règlements
- veiller à la sécurité et à la préservation des bâtiments publics
- collaborer étroitement avec les travaux publics et les commissions techniques

David jouera un rôle clé dans la planification et la mise en œuvre des projets d'infrastructure, contribuant ainsi au développement harmonieux et durable de notre commune.

Le Conseil communal et l'ensemble de l'équipe administrative lui souhaitent la bienvenue et beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

BIENVENUE À CHARLOTTE GAUYE-DUMAS, NOUVELLE RESPONSABLE DE L'OFFICE DU TOURISME



Depuis cet automne, Charlotte Gauye-Dumas a rejoint Veysonnaz en tant que responsable de l'Office du tourisme. Originnaire de la région fribourgeoise, elle a choisi de poser ses valises sur les pentes valaisannes, séduite par le charme de nos montagnes et la convivialité de notre village.

Titulaire d'un Bachelor HES en Tourisme obtenu à Sierre, Charlotte a acquis une solide expérience dans l'événementiel et la promotion touristique, notamment au Paléo Festival de Nyon et à l'Office du tourisme des Paccots-Veveyse. Elle a également mené sa propre activité dans le domaine de l'organisation d'événements, enrichissant encore sa créativité et son sens du contact.

Installée dans le Val d'Hérens avec sa famille, Charlotte souhaite désormais mettre son énergie et son enthousiasme au service de Veysonnaz. Sa mission consistera à :

- promouvoir la destination et renforcer son attractivité tout au long de l'année
- développer des projets touristiques et événementiels en lien avec les acteurs locaux
- valoriser les atouts du village auprès des hôtes tout en préservant son authenticité et son ambiance familiale
- favoriser le lien entre la population et les visiteurs, au cœur de la vie locale

Le Conseil communal lui souhaite la bienvenue et beaucoup de plaisir dans cette nouvelle aventure au service de la destination.

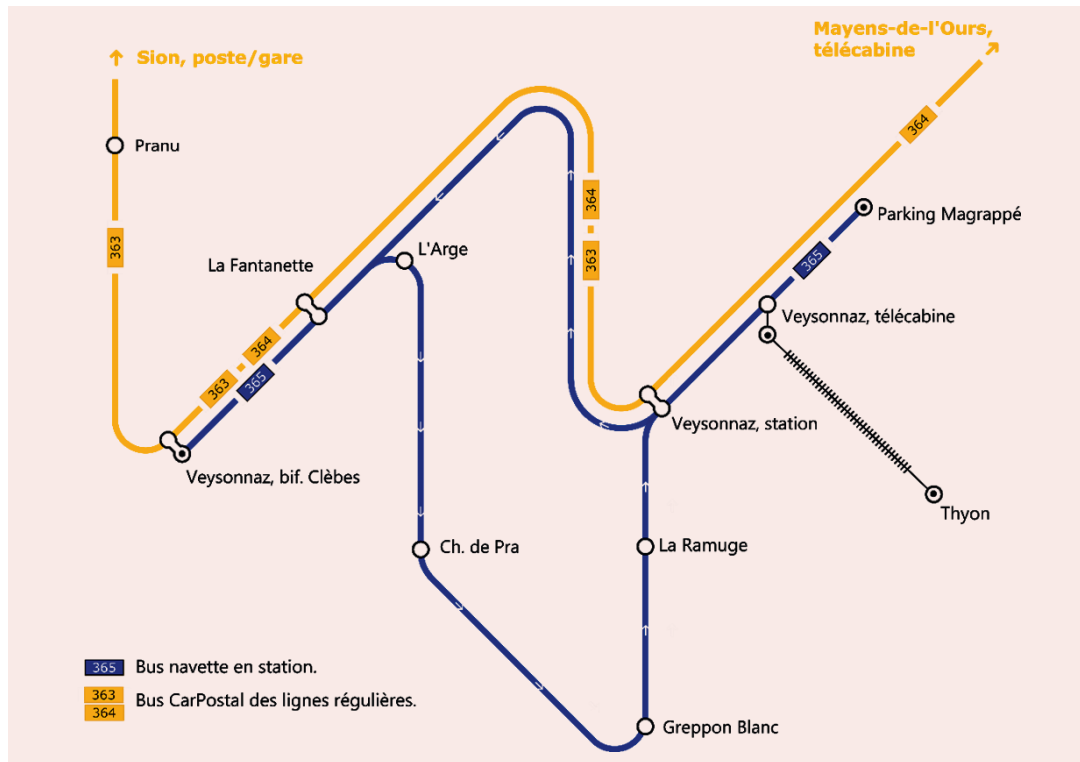


DOSSIER « MOBILITÉ ET TRAFIC »

LE BUS NAVETTE 2025-2026, GRATUIT ET DISPONIBLE 7 JOURS SUR 7

Encore cette année le bus navette est en service 7 jours sur 7, samedis compris. La gratuité est offerte à tous les usagers, qu'ils soient hôtes de passage ou résidents permanents. Le village est desservi par 6 courses journalières du village vers la station. Vous pouvez consulter les horaires et les correspondances pour chaque arrêt via le site ou l'application officielle www.cff.ch.

PLAN DU RÉSEAU DE LA LIGNE 365 «BUS NAVETTE VEYSONNAZ»



HORAIRE DE LA LIGNE 365 «BUS NAVETTE VEYSONNAZ»

Parking Magrappé	08:50	09:20	09:50	10:20	12:50	13:55	15:55	16:20	16:55
Télécabine	08:52	09:22	09:52	10:22	12:52	13:57	15:57	16:22	16:57
Station	08:53	09:23	09:53	10:23	12:53	13:58	15:58	16:23	16:58
Bif. Clèbes	08:30	09:00	10:00	11:00	13:00			16:30	
La Fantanette	08:31	09:01	10:01	11:01	13:01			16:31	
L'Arge	08:32	09:02	09:32	10:02	10:32	11:02	13:02	14:02	16:02
Chemin de Pra	08:35	09:05	09:35	10:05	10:35	11:04	13:04	14:04	16:04
Greppon Blanc	08:37	09:07	09:37	10:07	10:37	11:07	13:07	14:07	16:07
La Ramuge	08:40	09:10	09:40	10:10	10:40	11:10	13:10	14:10	16:10
Station	08:41	09:11	09:41	10:11	10:41	11:11	13:11	14:11	16:11
Télécabine	08:44	09:14	09:43	10:14	10:44	11:14	13:14	14:14	16:14
Parking Magrappé	08:46	09:16	09:46	10:16	10:46	11:16	13:16	14:16	16:16

PLANNING COMMUNAL 2026

HORAIRES DU BUREAU COMMUNAL

Lundi	9 h 30 - 11 h 30	Guichet communal
Mardi	16 h - 18 h	Guichet communal
Mercredi	Fermé	
Jeudi	16 h - 18 h	Guichet communal
Vendredi	9 h 30 - 11 h 30	Guichet communal et Bureau de l'édilité et des constructions

CONTACTS

Guichet communal	027 207 10 52
Secrétaire communal	027 207 37 54
Bureau de l'édilité	027 207 37 52
Cadastre	079 646 53 75

MANIFESTATIONS TOURISTIQUES SAISON HIVERNALE 2025/2026

Décembre	
25	Descente aux flambeaux et Père Noël
26	Concert de Noël – Quatuor Insolito
28	Spectacle de Noël Compagnie Contes Joyeux
31	Descente aux flambeaux 2
Janvier	
17	« En Piste » – Le Nouvelliste
22 - 25	Village de Fête – Ski cross
23 - 24	Coupe du Monde de Ski Cross
25	Championnat suisse
Février	
09 - 10	Coupe du Monde Paralympique
10	Descente aux flambeaux 3
13	Carnaval avec les enfants
17	Nuit du feu
24	Descente aux flambeaux 4
27	Silent Party
Avril	
04	Coupe des hôtes
05	Pâques



INITIATION AU SKI DE RANDONNÉE
23.12.2025 / 30.12.2025 / Puis tous les mercredis jusqu'au 11.03. 2026



RANDO-CAQUELON
29.12.2025 / 07.01.2026 / 18.02.2026 / 25.02.2026



FAIS TA TOMME
À confirmer en décembre



BALADES ACCOMPAGNÉES EN RAQUETTE
Tous les mardis du 03 au 24.02.2026

RANDONNÉE ET RACLETTE SE RENCONTRENT SUR VOTRE COMMUNE

L'Office du tourisme de Veysonnaz propose, durant toute la saison, la possibilité de réserver un Kit Raclette. Celui-ci, léger et pratique, permet de déguster ce plat emblématique du Valais en toute simplicité, que ce soit en pleine nature, sur une place de pique-nique ou au cœur du domaine skiable. Les réservations peuvent être effectuées directement auprès de l'Office du tourisme de Veysonnaz. Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'Office du Tourisme de Veysonnaz, www.veysonnaz.ch, ou au téléphone au 027 207 10 53.

